



mune de GERDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

En date du 9 Juillet 2020

Présents :

Mesdames : Marie-christine BINET, Emilie BORGELLA, Patricia DEBBAH, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Cécile FERBER LEVÉQUE et Laure TAPIE .

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-claude ELEUSIPPE, Maurice GUILLAUME, Romain MEDUS, Dominique RICHARD et Patrick SOUBIES.

Pouvoirs :

Absents excusés :

Madame Mme Patricia LAVIGNE a donné pouvoir de vote à M CHAUVEAU.

Monsieur Pierre LASPALLES a donné pouvoir de vote à M RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DEBBAH

- Lecture du précédent conseil municipal du 18/06/2020.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Compte Administratif 2019 (Commune et CCAS)
- 2. Affectation de résultats 2019 (Commune et CCAS)
- 3. Budget prévisionnel 2020 (Commune et CCAS)
- 4. Réalisation d'un prêt pour travaux
- 5. Forêt communale : convention de vente et exploitation groupées.

QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal la permission d'ajouter un point qui concerne un mail envoyé par les services de la préfecture en date du lundi 6 juillet 2020 concernant la composition de la commission d'appel d'offres.

Après avoir effectué un contrôle de la dite commission et rappelant l'article L1411-5 du CGCT qui précise que lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, cette commission est composée du maire et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et il en est de même pour les membres suppléants, le nombre des suppléants est égal au nombre des titulaires.

Après concertation

Les membres titulaires sont :

Madame le Maire

- M.Richard.D
- Mme Tapie.L
- M.Guillaume.M

Les membres suppléants sont :

- M.Chauveau.J
- M.Eleusippe.JC
- M.Medus.R

1. **Présentation des comptes administratifs** par Monsieur Dominique Richard, Madame le Maire se retire de la séance pendant la lecture des comptes.

C.A. de la COMMUNE

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 570 848.21€
Recettes : 722 754.04€
Résultat : 151 905.83€

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 387 564.03€
Recettes : 380 410.02€
Résultat : - 7 154.01€

M. Guillaume pose une question concernant l'écart entre le programme d'investissement des recettes et des dépenses ?

Réponse de Mme Bat : les travaux le plus souvent chevauchent d'une année sur l'autre et les subventions attendues ne sont pas celles réellement versées, d'où des écarts incontournables.

Vote : 2 Abstentions (FERBER, GUILLAUME) , 12 POUR

Lecture du compte administratif CCAS par M RICHARD

C.A. DU C.C.A.S.

C.A RESULTAT DU CCAS	
TOTAL DES RECETTES	4 566,66
TOTAL DES DEPENSES	3 498,00
SOIT UN ECART	1 068,66

Vote : 2 Abstentions (FERBER, GUILLAUME) , 12 POUR

Madame le Maire rejoint la séance et présente l'affectation des résultats

2. Affectation de résultats 2019 (Commune et CCAS) :

Le conseil municipal après délibération décide d'affecter :

En recette de fonctionnement : 62 073,47 au compte 0002.

En recette d'investissement : 208 765,84 (270 839,31 – 62 073,47) au compte 1068.

En dépenses d'investissement : 2 541,11 au compte 001.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 299 724,73€

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 93 500,00€

Affectation soumise au vote :

13 voix pour

2 abstentions (C FERBER-LEVÊQUE, M. GUILLAUME)

CCAS :

Résultat excédentaire 2019 1068,66

Résultat excédentaire reporté (année antérieure) 2065,70

Le conseil municipal , après délibération, décide d'affecter la somme de 3 134,36 en recette de fonctionnement(excédent) sur le budget 2020.

Affectation soumise au vote :

13 voix pour

2 abstentions (C FERBER-LEVÊQUE, M. GUILLAUME)

3. Budget prévisionnel 2020 (Commune et CCAS) :

Présentation du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissements par Madame le Maire.

COMMUNE :

Budget Prévisionnel Fonctionnement Dépenses		
Art	Libellé	
	Dépenses de fonctionnement	833 235
Budget Prévisionnel Fonctionnement Recettes		
Art	Libellé	
	Recettes de Fonctionnement	833 235

Budget prévisionnel d'Investissements Dépenses		
Art	Libellé	
	Total Dépenses d'investissement	922 696
Budget Prévisionnel d'Investissements Recettes		
Art	Libellé	
	Total Recettes d'investissement	922 696

Budget Prévisionnel COMMUNE soumis au vote :

13 pour

2 contre (C FERBER-LEVÊQUE, M. GUILLAUME)

CCAS :

Art	Libellé	
	Recettes de Fonctionnement	: 7 734.36€
	Dépenses de onctionnement	: 7 734,36

Budget Prévisionnel C.C.A.S. soumis au vote :

Vote à l'unanimité.

Monsieur Guillaume et Madame FERBER-LEVÊQUE souhaitent ajouter une motion :
Nous ne pouvons pas voter en faveur du budget 2020 présenté car :
est proposée une augmentation de 50% de la ligne d'indemnités des élus (par rapport à 2019).
est proposée une diminution de 12% (au moins) du montant global des subventions aux associations (par rapport à 2019).
ne sont proposées aucunes lignes budgétaires nouvelles concernant réflexions aux investissements concernant la Maison Dauphine.
L'ensemble de ces raisons nous amènent à voter contre ce budget 2020.

Signée :

Cécile FERBER-LEVÊQUE

Maurice GUILLAUME

4- Réalisation d'un prêt pour travaux de 300 000 euros :

Madame le Maire explique les raisons de recourir à un prêt : la trésorerie a été utilisée pour payer une partie des travaux de rénovation de la mairie d'autant plus que le montant des subventions reçues a été inférieur à celles annoncées.

De plus lors du passage de Madame la Perceptrice, elle a été très favorable à ce que la mairie réalise cet emprunt, elle a même précisé que le montant aurait pu aller jusqu'à 500 000 euros.

Deux banques ont été sollicitées : la Caisse d'Epargne et le crédit agricole, il en ressort que c'est la caisse d'Epargne qui est la moins chère.

Ce prêt peut être soit sur 10 ans ou sur 12 ans, Madame L.TAPIE demande qui a conseillé sur 12 ans ? Madame le Maire répond que le conseil vient de Mme la Trésorière.

Question de Monsieur Guillaume revient sur les motivations de ce prêt.

Madame le Maire et Madame Bat réaffirme que compte tenu des paiements réalisés et à venir pour les travaux de l'avenue Philadelphie, le recours à ce prêt permettra de pouvoir payer les entreprises en attendant d'encaisser les subventions.

Le conseil municipal décide de la durée du prêt qui sera de 12 ans.

Vote : 13 pour
2 abstentions. (C FERBER-LEVÊQUE, M. GUILLAUME)

5- Forêt communale : convention de vente et exploitation groupées :

Madame le Maire procède à la lecture du règlement ONF concernant la convention de vente et exploitation groupées par l'ONF.

Cela concerne des arbres situés sur une forte pente par conséquent très difficilement accessible. L'utilisation d'engins spécifiques est incontournable pour pouvoir entretenir la forêt. L'ONF s'occupe de réaliser ces coupes et de les vendre.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. Guillaume exprime à nouveau le fait de réunir les membres du conseil municipal avant le conseil communautaire de la CCHB, d'autant que le prochain qui a lieu le 15 juillet a pour objet d'élire le nouveau Président de la communauté des communes. Il précise que dans l'intérêt des petites communes il y ait une séparation entre le représentant de la commune pivot et le président de la communauté des communes.

Une discussion s'engage entre les élus :

- Mme LaureTAPIE exprime le fait de l'alignement de la redevance des ordures ménagères qui n'a pas été en faveur de certaines communes.
- M. Patrick SOUBIES emet l'idée qu'il faut conserver l'esprit communautaire solidaire qui permet la mutualisation des moyens, la réduction des frais de fonctionnement .
- Monsieur Jean-Claude ELEUSIPPE ajoute que les petites communes doivent recevoir autant que la commune pivot.

La séance est levée à 19H30



secrétaire de séance
Patricia DEBBAH